

Politique

Numérique: bientôt une seconde « loi Chaize » ?

Le sénateur de l'Ain, Patrick Chaize (Les Républicains) pourrait bientôt avoir une seconde loi à son nom après celle visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France votée le 15 novembre 2021.

« Un tarif unique pour tous les réseaux publics et privés »

La proposition de loi du parlementaire aindinois, « visant à garantir l'équilibre économique de l'exploitation des réseaux d'initiative publique (RIP) par un mécanisme de péréquation », a été votée ce mercredi 8 avril à l'unanimité, « contre la position du gouvernement et les arguments

de la ministre déléguée en charge de l'Intelligence artificielle et du Numérique, Anne Le Hénauff », souligne l'élu.

Patrick Chaize précise que « (son) texte vise à instaurer une péréquation au nom de la solidarité territoriale, permettant comme pour l'électricité ou le réseau cuivre, d'avoir un tarif unique pour tous les réseaux publics et privés ». Après ce qu'il qualifie de « victoire » à la haute chambre, avec un « large soutien parlementaire apporté à (son) texte », le texte doit désormais être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Le vote des députés décidera si cette proposition émanant du parlementaire de



Le sénateur LR de l'Ain, Patrick Chaize. Photo d'archives Catherine Aulaz

l'Ain devient la seconde « loi Chaize ».

● F. L. S.